

Concours de rédaction Maurice R. Hilleman 2024

Formulaire d'inscription et d'autorisations - participants canadiens

Le concours de rédaction Maurice R. Hilleman 2024 est un programme du Vaccine Makers Project, présenté par le Vaccine Education Center de l'hôpital pour enfants de Philadelphie. Le concours 2024 est coparrainé par la Public Health Association of BC (« co-commanditaire ») avec l'aide de Kids Boost Immunity et Immunize Canada (les « entités adjointes »). L'Association nationale des professeurs de biologie (NABT) est également un « co-sponsor ».

REMARQUE : Veuillez utiliser ce formulaire uniquement pour les inscriptions envoyées par la poste. Visitez HillemanFilm.com/contest pour soumettre vos candidatures au concours en ligne.

Candidats canadiens : Remplissez ce formulaire d'inscription et d'autorisation au concours de rédaction dans son intégralité (pages 1 à 4) et soumettez-le avant la date limite du concours avec une copie dactylographiée de votre essai, ou soumettez les inscriptions au concours en ligne sur HillemanFilm.com/contest .

Candidats américains : visitez HillemanFilm.com/contest pour soumettre vos candidatures au concours en ligne ou pour télécharger le formulaire d'inscription et d'autorisation du concours de rédaction américain par courrier.

Les formulaires d'inscription et d'autorisation au concours de rédaction incomplets ou illisibles ne seront pas acceptés et la dissertation qui l'accompagne ne sera pas prise en compte dans le cadre du concours. Avant de remplir ce formulaire d'inscription et d'autorisations au concours de rédaction, veuillez consulter le « Règlement officiel » du concours, y compris l'éligibilité, la date limite, les instructions de soumission et les informations sur les prix (pages 4 à 8 de ce document) avec un parent ou un tuteur légal. Si le document fourni est incomplet (moins de 8 pages), le règlement peut être consulté sur hillemanfilm.com/contest/rules. Les questions liées à ce formulaire d'inscription et d'autorisations au concours, au règlement officiel ou au concours doivent être envoyées par courrier électronique au Vaccine Education Center de l'hôpital pour enfants de Philadelphie à vacinfo@chop.edu. Incluez la ligne d'objet « Concours de rédaction pour étudiants » dans votre e-mail.

INFORMATIONS SUR LE PARTICIPANT (À compléter par l'auteur de l'essai)

Informations personnelles

Prénom _____

Nom de famille _____

Adresse de la rue _____

Ville _____

Province / Territoire _____

Code Postal _____

Date de naissance _____

Niveau _____

Informations sur l'école

Le nom de l'école _____

Nom de l'enseignant _____

Courriel de l'enseignant _____

Si le participant a atteint l'âge de la majorité dans sa province/territoire de résidence, il DOIT remplir l'accord de participation et l'accord sur le règlement officiel ci-dessous.

J'ai examiné le règlement officiel de ce concours de rédaction imprimé aux pages 4 à 8 de ce document, dont une copie est également disponible sur hillemanfilm.com/contest/rules, et en considération des promesses mutuelles qui y sont contenues et dans l'intention d'être légalement lié, je par la présente :

- 1) accepter de participer à ce concours ;
- 2) accepter les termes et conditions énoncés dans le règlement officiel ; et,
- 3) céder tous les droits, titres et intérêts relatifs à l'essai écrit par moi au Vaccine Education Center de l'hôpital pour enfants de Philadelphie (« CHOP ») à perpétuité et dans le monde entier, et renoncer à tous les droits moraux que je pourrais avoir en faveur de CHOP , les co-sponsors et les entités assistantes

En foi de quoi, j'ai signé le présent accord de participation et l'accord sur le règlement officiel.

Signature du participant _____ Date _____

Signature du témoin _____ Nom du témoin _____

INFORMATIONS ET PERMISSION DES PARENTS

(À remplir par le parent ou le tuteur même si le participant a dépassé l'âge de la majorité)

Cette section du formulaire d'inscription DOIT être remplie par le parent ou le tuteur légal du participant même si le participant a dépassé l'âge de la majorité. Le fait de remplir le formulaire par une personne autre que celle-ci disqualifiera automatiquement le participant de la participation au concours. Pour toute question relative à cette politique, veuillez envoyer un e-mail à vacinfo@chop.edu avec comme objet « Concours de rédaction pour étudiants ».

Nom du parent / tuteur _____

Adresse de la rue _____

Ville _____

Province / Territoire _____

Code Postal _____

Parent / tuteur Email _____

Numéro de téléphone _____

l'étudiant participant et que l'essai ne viole pas les droits d'auteur d'un tiers. Le processus du participant pour générer l'essai, ainsi que toutes les ressources ou références utilisées, doivent être décrits dans la section appropriée du formulaire d'inscription. Toute assistance d'un parent/tuteur légal, d'autres personnes ou d'une intelligence artificielle (IA) doit être incluse dans la description. Dans l'esprit du concours, il est exigé que toute utilisation de l'IA soit limitée à la génération d'idées. L'essai ne doit pas avoir été publié auparavant ni avoir remporté un prix ; l'essai ne doit contenir aucun élément qui viole ou enfreint les droits d'un tiers, y compris, sans limitation, tout droit d'auteur, marque commerciale ou droit à la vie privée ou à la publicité, ou qui est diffamatoire, illégal ou en violation ou contraire à toute loi applicable ou réglementation; et l'essai ne doit contenir aucun élément que CHOP, à sa seule discrétion, juge inapproprié pour la consultation publique. CHOP se réserve le droit de renoncer à sélectionner un gagnant dans une ou plusieurs catégories si aucune des candidatures ne remplit au moins un de ces critères : a) répond aux exigences du règlement général, aux conditions d'éligibilité et aux directives de soumission, ou b) atteint le score minimum pour passer au deuxième tour de jugement, comme indiqué dans la rubrique officielle de jugement. Les gagnants du concours précédent ne peuvent pas être nommés gagnants du concours 2024.

En participant au concours, le participant accepte que CHOP détiendra et administrera 100 % des droits d'auteur sur l'essai soumis, avec le droit perpétuel d'utiliser cet essai et que ledit essai soit uniquement l'œuvre de l'étudiant participant pour lequel il soumet une entrée (et non le travail d'un parent/tuteur légal, d'une intelligence artificielle ou d'un autre tiers). Les participants canadiens acceptent de signer tous les documents supplémentaires requis pour confirmer la cession des droits d'auteur sur l'essai. De plus, en participant, les participants canadiens renoncent à tous les droits moraux qu'ils pourraient avoir sur l'essai en faveur de CHOP, des co-sponsors et des entités assistantes. CHOP peut éditer pour des raisons de grammaire ou d'exactitude, modifier uniquement pour le style et distribuer les entrées soumises sans notification ni autorisation supplémentaire du participant. CHOP peut autoriser les co-sponsors et les entités assistantes à utiliser des extraits des candidatures.

Admissibilité

Le concours est ouvert à tous les étudiants américains et canadiens de la 6^e à la 12^e année (de la 6^e à la 11^e année au Québec) au cours de l'année scolaire 2023-2024. Les étudiants doivent résider et fréquenter une école aux États-Unis ou au Canada. Les étudiants doivent être inscrits dans une école publique, privée, cyber, religieuse ou à charte, ou suivre un programme d'école à domicile.

Directives de soumission

Chaque soumission d'essai doit aborder le sujet : *Le Dr Hilleman a eu son impact sur le monde grâce au développement de vaccins. Quelle question scientifique aborderiez-vous si vous en aviez l'occasion et pourquoi ?* Chaque soumission doit comprendre entre 500 et 1 000 mots, références non comprises. Les essais de moins de 500 mots ou de plus de 1 000 mots ne doivent pas être inférieurs ou supérieurs de plus de 25 mots. Tout dépassement ou moins de ce tampon approuvé de 25 mots entraînera la disqualification de l'essai. Les essais doivent être dactylographiés en anglais pour les soumissions américaines et en anglais ou en français pour les soumissions canadiennes. Un seul essai par étudiant sera accepté. Les soumissions seront acceptées en ligne ou par courrier américain ou canadien.

Pour les inscriptions en ligne

Toutes les inscriptions en ligne doivent être soumises sur la page du concours du site Web, disponible sur <https://hillemanfilm.com/contest>, avant 23 h 59, heure de l'Est, le 15 février 2024. Les participants doivent utiliser le formulaire approprié au pays dans lequel ils résident. Chaque participant qui s'inscrit en ligne devra remplir et soumettre le formulaire d'inscription et d'autorisation au concours et télécharger sa rédaction sur la page du concours du site Internet. En cas de litige concernant l'identité d'un Participant, la participation sera considérée comme ayant été effectuée par le titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel soumise au moment de la participation (c'est-à-dire la personne physique affectée à un compte courriel). -adresse courriel par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou tout autre organisme responsable de l'attribution des adresses courriel pour le domaine associé à l'adresse courriel soumise).

Pour les soumissions par courrier.

les inscriptions doivent être envoyées à l'adresse suivante :
Children's Hospital of Philadelphia, Vaccine Education Center
Roberts Center, 9th floor
3401 Civic Center Blvd Philadelphia, PA 19104.

Les candidatures canadiennes doivent être envoyées à l'adresse suivante :
The Public Health Association of BC 550-2950 Douglas Street Victoria, BC V8T 4N4.

Toutes les candidatures envoyées par la poste doivent porter le cachet de la poste avant le 15 février 2024. Pour participer au concours par la poste, les participants doivent envoyer, à l'adresse indiquée, une copie dactylographiée de leur essai et un formulaire d'inscription et d'autorisations au concours dûment rempli (qui se trouve sur la page du concours du site Internet). CHOP, les co-sponsors et les entités assistantes ne sont pas responsables des inscriptions perdues pendant le transport. Les soumissions américaines doivent être envoyées soit par courrier américain avec les frais de port appropriés, soit par FedEx ou UPS avec tous les frais de livraison prépayés. Les soumissions canadiennes doivent être envoyées par Postes Canada avec le port approprié apposé ou par FedEx ou UPS avec tous les frais de livraison prépayés.

Pour toutes les soumissions

Tous les documents de participation deviennent la propriété de CHOP et ne seront ni vérifiés ni retournés. En participant à ce concours, les participants acceptent d'être légalement liés par le règlement officiel et les décisions de CHOP, qui sont définitives et exécutoires à tous égards.

En participant au concours, chaque participant accepte que les informations soumises via la page du concours du site Internet ou par courrier avec celle-ci puissent être utilisées comme indiqué dans les présentes et puissent également être utilisées dans le cadre de l'administration du concours.

Jugement

Le jugement aura lieu séparément pour les États-Unis et le Canada. Après la date limite de soumission, un panel de trois juges de chacun des États-Unis et du Canada examinera toutes les candidatures éligibles de ce pays et sélectionnera les gagnants du concours de ce pays sous réserve de l'examen final et de l'approbation de CHOP. Tous les juges évalueront les candidatures en utilisant les mêmes critères et rubriques. Les candidatures qui répondent aux directives de soumission seront évaluées sur la base des critères suivants, qui seront pondérés de manière égale : créativité ; Voix; Grammaire; Utilisation du langage; Organisation; Processus d'écriture; Exactitude du contenu et ressources/références ; et Adhésion aux lignes directrices. L'évaluation de l'essai tiendra également compte du niveau d'âge de l'étudiant qui le soumet. En cas d'égalité, le Dr Paul A. Offit, MD – directeur du VEC, inventeur du vaccin et biographe de Hilleman – examinera les essais qui sont à égalité et choisira l'essai qui, à son avis, répond le mieux aux huit critères de jugement .

CHOP se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qu'elle trouve ou croit avoir altéré le processus d'inscription ou l'administration du concours, agissant en violation des règles du concours ou plagiant le contenu sous quelque forme que ce soit. CHOP sélectionnera le panel de trois juges pour le jugement des États-Unis et PHABC sélectionnera le panel de trois juges pour le jugement du Canada. Nonobstant ce qui précède, la sélection finale de tous les juges est à la seule et absolue discrétion de CHOP. Les soumissions seront jugées de manière anonyme. Les juges ne connaîtront pas l'identité des participants jusqu'à ce que les gagnants soient sélectionnés. CHOP se réserve le droit de renoncer à sélectionner un gagnant dans une ou plusieurs catégories si aucune des candidatures ne remplit au moins un de ces critères : a) répondre aux exigences du règlement général, aux conditions d'éligibilité et aux directives de soumission ou b) atteindre le score minimum pour avancer. au tour 2 de jugement, comme indiqué dans la rubrique officielle de jugement. Les juges ne fourniront aucune évaluation ni commentaire sur les essais soumis dans le cadre du concours.

Prix

Quatre gagnants seront sélectionnés aux États-Unis et au Canada. Les gagnants seront les deux notes finales les plus élevées des soumissions des élèves du secondaire (9e à 12e années (9e à 11e années pour le Québec)) et les deux notes finales les plus élevées des soumissions des élèves du secondaire (6e à 8e années). Le score le plus élevé dans chaque catégorie sera le gagnant de la première place et le score le plus élevé suivant sera le gagnant de la deuxième place. Les gagnants seront informés par courriel la semaine du 8 avril 2024 et annoncés sur la page du concours du site Internet (<https://hillemanfilm.com/contest>) au plus tard le 3 juin 2024.

Les gagnants recevront les prix suivants :

- Prix monétaire : les gagnants de la première place recevront un prix en espèces de 500 \$ US et les gagnants de la deuxième place recevront un prix en espèces de 250 \$ US. (Pour les gagnants canadiens du concours, le prix en espèces sera payé au taux de change de la Banque du Canada pendant la période de décaissement du prix.)
- Certificat de gagnant
- Reconnaissance lors d'un événement de remise de prix virtuel en mai 2024

L'événement de remise des prix virtuel sera organisé par CHOP et comprendra des invités spéciaux et des étudiants gagnants lisant leurs essais. Les étudiants gagnants doivent pouvoir participer à l'événement de récompense virtuel.

CHOP se réserve le droit de remplacer les prix si un article particulier n'est pas disponible. Aucune substitution, aucun échange en espèces (sauf dans le cas d'un prix en espèces payé par chèque) ni aucun transfert du droit de recevoir un prix n'est autorisé.

Toutes taxes, dépenses ou frais associés à l'acceptation ou à l'utilisation des prix sont à la charge du gagnant. Toutes les taxes fédérales, étatiques, provinciales/territoriales et locales sur la valeur d'un prix, le cas échéant, sont à la charge du gagnant.

Les gagnants potentiels, ainsi que leur parent ou tuteur, seront informés par e-mail la semaine du 8 avril 2024 . Chaque gagnant potentiel est soumis à une vérification d'éligibilité par CHOP. Si un gagnant potentiel ne peut pas être contacté ou ne répond pas dans les 5 jours ouvrables suivant la tentative de notification initiale, ou si une tentative de notification est renvoyée comme non distribuable, ou si un gagnant potentiel est jugé inéligible par CHOP, ou si un gagnant potentiel ne le fait pas autrement Si vous respectez le présent règlement officiel et/ou ne pouvez pas assister à l'événement de remise de prix virtuel pour quelque raison que ce soit, le gagnant potentiel pourra alors être disqualifié et un autre gagnant pourra, à la discrétion de CHOP, être sélectionné parmi les essais éligibles restants de ce pays, comme spécifié dans le présent règlement. Règlement officiel (auquel cas les dispositions ci-dessus s'appliqueront à ce participant nouvellement sélectionné).

En acceptant un prix, les gagnants dégagent les parties exonérées (telles que définies ci-dessous) de toute responsabilité, perte ou dommage encourus en ce qui concerne l'attribution, la réception, la possession et/ou l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix ou de toute partie de celui-ci, et reconnaissent que les parties libérées n'ont ni faites ni ne sont en aucune manière responsables de toute garantie, représentation ou garantie, expresse ou implicite en fait ou en droit, y compris, mais sans s'y limiter, sa qualité, son état mécanique ou son adéquation à un usage particulier.

Enseignants

nommés parmi les candidatures gagnantes recevront une copie signée d'un livre écrit par Paul A. Offit, MD. CHOP se réserve le droit de remplacer le prix de l'enseignant si un article particulier n'est pas disponible. Aucune substitution, échange en espèces ou transfert du droit de recevoir un prix n'est autorisé. Si une tentative de notification est renvoyée comme non distribuable ou si l'enseignant ne répond pas après 2 tentatives de contact, si l'envoi du livre est retourné comme non distribuable, ou si l'enseignant ou l'élève gagnant de l'enseignant est jugé inéligible par CHOP, l'enseignant ne sera plus éligible à recevoir le livre à la discrétion de CHOP. Les enseignants nommés dans les candidatures gagnantes recevront également une adhésion gratuite d'un an à l'Association nationale des professeurs de biologie (NABT), fournie et coordonnée par la NABT.

Libération des droits à la vie privée

Lors de la soumission d'une candidature, celle-ci devient la propriété de CHOP. En participant au concours, les participants, leurs parents/tuteurs légaux et les enseignants nommés accordent à CHOP le droit, sauf interdiction par la loi, d'utiliser leurs noms, villes et états/districts ou territoires/providences et pays de résidence, photos et ressemblances sans compensation, dans le but exprès de publicité ou de programmation éducative de CHOP et du concours dans tous les médias, maintenant ou ultérieurement. De plus, toutes les informations collectées via la page du concours du site Internet (en tant que site Web sanctionné et affilié par CHOP) sont soumises à la politique de confidentialité du site Internet de l'Hôpital pour enfants de Philadelphie. La politique de confidentialité peut être consultée sur <https://www.chop.edu/pages/privacy-policy>. CHOP peut accorder aux co-sponsors et aux entités assistantes le droit, sauf interdiction par la loi, d'utiliser certaines des mêmes informations à des fins expresses de publicité ou de programmes éducatifs des co-sponsors et/ou des entités assistantes.

Politique de non-discrimination

Lors de l'administration du concours, ni CHOP ni les co-sponsors ne feront de discrimination de quelque manière que ce soit, notamment sur la base de la race, de la couleur, de l'origine nationale ou ethnique, des croyances religieuses ou du sexe.

Disponibilité

En fin de compte, l'administration du concours, y compris, sans s'y limiter, la détermination de l'éligibilité d'un étudiant ou d'un essai, la sélection d'un juge, l'évaluation de tout essai soumis et l'attribution des prix, sont à la seule et absolue discrétion de CHOP. Aucun étudiant ou enseignant, ni personne ou organisation qui y est liée, n'a le droit de faire appel, de contester, de contester ou de contester de toute autre manière tout aspect de l'administration du concours, et toute décision de CHOP est définitive à tous égards.

Aucune responsabilité n'est assumée pour les informations incorrectes ou inexacts sur les essais, qu'elles soient causées par l'un des équipements ou programmes associés ou utilisés par ce concours ou par toute erreur humaine pouvant survenir lors du traitement des essais dans le cadre de ce concours. Aucun des co-sponsors ou des entités assistantes de CHOP n'est responsable des essais perdus ou mal acheminés ou de tout problème ou dysfonctionnement technique de tout réseau ou ligne téléphonique, système informatique en ligne, serveur ou fournisseur, équipement informatique, logiciel ou trafic. congestion sur Internet ou sur tout site Internet, y compris la page du concours du site Internet, ou une combinaison de ceux-ci.

Si, pour quelque raison que ce soit, le Concours est compromis, notamment par une infection par un virus informatique, des bogues, une falsification, une intervention non autorisée, une fraude, des pannes techniques ou toute autre cause indépendante de la volonté de CHOP, qui corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce concours ou pour toute raison que CHOP juge nécessaire, CHOP se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de retarder le concours.

Octroi de droits

En participant au concours, le participant cède et transfère à CHOP tous les droits, titres et intérêts relatifs au droit d'auteur sur l'essai et tous les renouvellements et extensions du droit d'auteur qui peuvent être obtenus en vertu des lois actuelles ou futures en vigueur en vertu des lois de les États-Unis et le Canada ou tout autre pays. Le participant accepte en outre qu'en participant au concours, il déclare que l'essai est le contenu original de l'étudiant participant et que l'essai ne viole pas les droits d'auteur d'un tiers. CHOP peut librement éditer, adapter, modifier ou traduire l'essai, et peut concéder sous licence, céder ou transférer ses droits sur l'essai à toute personne ou entité sans préavis au participant. Les résidents canadiens acceptent de signer tout document supplémentaire qui pourrait être exigé par CHOP pour confirmer la cession ci-dessous. De plus, les participants canadiens renoncent à tous les droits moraux qu'ils pourraient avoir dans l'essai en faveur de

CHOP et du Co-sponsors et entités assistantes. En participant au concours, le participant accepte également que CHOP puisse utiliser, en relation avec l'essai, le nom, l'image et les informations biographiques du participant dans tout média, sans compensation ni autorisation supplémentaire du participant.

Décharge et limitation de responsabilité

CHOP, les co-commanditaires, les entités adjointes et toutes les autres sociétés impliquées dans le développement ou le fonctionnement du concours ou la fourniture des prix, ainsi que les administrateurs, dirigeants, employés et agents de chacune des sociétés susmentionnées (collectivement, les « Les parties libérées ») ne sont pas responsables et n'auront aucune responsabilité pour (a) les entrées ou essais en retard, perdus, retardés, illisibles, volés, égarés, endommagés, corrompus, insuffisamment affranchis ou incomplets, la capture incorrecte ou inexacte de, dommages ou perte de participations ou d'essais, ou toute autre erreur humaine ou technique de toute nature liée au fonctionnement de la page du concours du site Internet, aux communications ou tentatives de communication avec tout participant, à la soumission, à la collecte, au stockage ou au traitement des participations ou des essais, ou l'administration du Concours, (b) les courriels non distribuables résultant de toute forme de filtrage actif ou passif des courriels par le fournisseur de services Internet et/ou le client de messagerie d'un utilisateur ou d'un espace insuffisant dans le compte de messagerie de l'utilisateur pour recevoir des courriels ou (c) tout dommage causé à un système informatique résultant de la participation, de l'accès ou du téléchargement d'informations en relation avec le concours.

En participant au concours, chaque participant dégage et accepte de décharger chacune des parties libérées de toute responsabilité concernant toutes réclamations, pertes, actions, dommages, responsabilités et dépenses (y compris, sans s'y limiter, les honoraires d'avocat) de toute nature que le Le participant a déjà eu, a maintenant ou pourrait avoir à l'avenir découlant de ou lié à (a) le concours, (b) la participation au concours, (c) l'utilisation de la page du concours du site Internet, (d) les essais, (e) l'acceptation de tout prix, y compris, sans s'y limiter, toutes les réclamations et responsabilités découlant de toute perte ou dommage corporel ou matériel, et/ou (f) toute utilisation du nom, de l'image, de la voix et/ou des informations biographiques du participant, tel que permis en vertu des au présent règlement officiel, y compris, sans limitation, toutes les réclamations et responsabilités fondées sur toute violation du droit à la vie privée ou du droit à la publicité, violation du droit d'auteur, détournement ou violation de tout autre droit personnel ou de propriété. Les participants assument l'entière responsabilité de toute blessure ou dommage causé, ou prétendument causé, par (a) le concours, (b) la participation au concours, (c) l'utilisation de la page du concours du site Internet, (d) l'essai, (e) l'acceptation de tout prix, y compris, sans s'y limiter, toute perte ou tout dommage corporel ou matériel, et/ou (f) toute utilisation du nom, de l'image, de la voix et/ou des informations biographiques du participant, comme le permet le présent règlement officiel. Les parties libérées ne sont pas responsables de toute erreur typographique ou autre dans l'impression de l'offre ou dans l'administration du concours.

Des disputes

En participant au Concours, chaque Participant accepte que, dans toute la mesure permise par la loi applicable, (a) tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant du Concours ou liés à celui-ci seront résolus individuellement, sans recours à aucun forme de recours collectif (Remarque : certaines juridictions n'autorisent pas la restriction de l'accès aux recours collectifs. Cette disposition ne s'appliquera pas à vous si vous résidez dans une telle juridiction.) ; et (b) toutes les réclamations, jugements et récompenses seront limités aux frais réels engagés, y compris les frais associés à la participation au concours, mais en aucun cas aux honoraires d'avocat ; et (c) en aucun cas, un Participant ne sera autorisé à obtenir une récompense, et le Participant renonce par les présentes à tout droit de réclamer des dommages punitifs, spéciaux, accessoires ou consécutifs et à tous les droits de voir les dommages multipliés ou autrement augmentés et tout autre dommages-intérêts, autres que les dépenses réelles.

Tous les problèmes et questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire du présent règlement officiel, ou les droits et obligations des participants, de CHOP, des co-sponsors et des entités assistantes en relation avec le concours, seront régis et interprétés par conformément aux lois du Commonwealth de Pennsylvanie sans donner effet à un choix de loi ou à des règles ou dispositions de conflit de lois qui entraîneraient l'application des lois d'une juridiction autre que le Commonwealth de Pennsylvanie. Toute procédure judiciaire découlant de ce concours ou liée au présent règlement officiel doit être intentée uniquement devant les tribunaux fédéraux ou d'État situés à Philadelphie, en Pennsylvanie, renonçant à tout droit à un procès par jury, et chaque participant consent à avoir juridiction en ce qui concerne tout droit. procédures ou litiges de quelque nature que ce soit découlant de ou liés au présent règlement ou au concours. En cas de conflit entre le présent règlement officiel et toute information sur le concours fournie ailleurs (y compris, mais sans s'y limiter, dans les supports publicitaires ou marketing), le présent règlement officiel prévaudra. En cas de conflit entre la version anglaise du présent règlement officiel et la version française du présent règlement officiel, la version anglaise du présent règlement officiel prévaudra et prévaudra. Toutes les inscriptions sont sujettes à vérification à tout moment.